

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 avril 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE203438017

Accorder au seul soumissionnaire Les excavations Lafontaine inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la réhabilitation du collecteur Ste-Catherine Est entre les rues Papineau et de Lorimier - Dépense totale de 2 331 869,02 \$, taxes incluses (contrat: 1 776 557,51 \$ + contingences: 266 483,63 \$ + variation de quantités: 88 827,88 \$ + incidences: 200 000 \$) - Appel d'offres public CP20004-180119-C - 1 seul soumissionnaire conforme.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE203438017

Accorder au seul soumissionnaire Les excavations Lafontaine inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la réhabilitation du collecteur Ste-Catherine Est entre les rues Papineau et de Lorimier - Dépense totale de 2 331 869,02 \$, taxes incluses (contrat: 1 776 557,51 \$ + contingences: 266 483,63 \$ + variation de quantités: 88 827,88 \$ + incidences: 200 000 \$) - Appel d'offres public CP20004-180119-C - 1 seul soumissionnaire conforme.

À sa séance du 1er avril 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$:*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres*

Le 8 avril dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos, et ce, en visioconférence vu la consigne de confinement individuel en raison du coronavirus.. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a expliqué que ce contrat visait la réfection d'un tronçon du collecteur unitaire de grande dimension en briques, de 2 ou 3 rangs, de 295 mètres de long sous la rue Sainte-Catherine Est. Dans ce cas-ci, en plus des différents signes de détérioration typiques, l'auscultation réalisée en 2016 avait montré une déformation de 15% à plusieurs endroits, notamment à la couronne, rendant cette intervention plus urgente. Ainsi, 295 mètres de conduites feront l'objet d'une insertion de conduite rigide en PVC plutôt que de gaine par chemisage. Ce contrat comporte la gestion de l'aménagement sécuritaire du chantier pour permettre la circulation sécuritaire.

En ce qui a trait au critère d'examen spécifique à ce contrat, il est relatif à la réception d'une seule soumission conforme. Ainsi, le Service a expliqué que, parmi les quatre firmes s'étant procuré les documents de l'appel d'offres, une seule a déposé une soumission conforme, et ce, puisque l'une des firmes a été rejetée en raison de l'absence de l'autorisation de l'AMF à son dossier au moment de l'ouverture des soumissions. Néanmoins, l'analyse du Service montre un écart favorable à la Ville entre la seule soumission reçue et l'estimation de contrôle.

En conclusion, la Commission apprécie l'obtention d'un prix favorable à la Ville, de 4% inférieur à l'estimé de contrôle.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$:*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE203438017 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.